

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Séance du 1^{er} juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le premier juin à 17h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Stéphane FERRIER, Michel GONNET, Philippe SIONNET, Elodie LEFEBVRE

Excusé : David LE GUEN représenté par Elodie LEFEBVRE

Secrétaire de séance : Stéphane FERRIER

*
—

Date de la convocation
16 mai 2022

Date d'affichage
16 mai 2022

Objet de la Délibération

Admission en non-valeur

N° 18.2022

La trésorerie de Briançon, a transmis au SIVOM, un état relatif à des produits irrécouvrables qu'il convient d'admettre en non-valeur pour un montant de 43,13€.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Décide d'admettre en non-valeur au budget général les produits irrécouvrables pour un montant de 43,13€.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Olivier FONS

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

--

et publication ou notification

AR Prefecture

005-240500264-20220601-18_2022-DE
Reçu le 07/06/2022
Publié le 07/06/2022